Image not found or type unknown

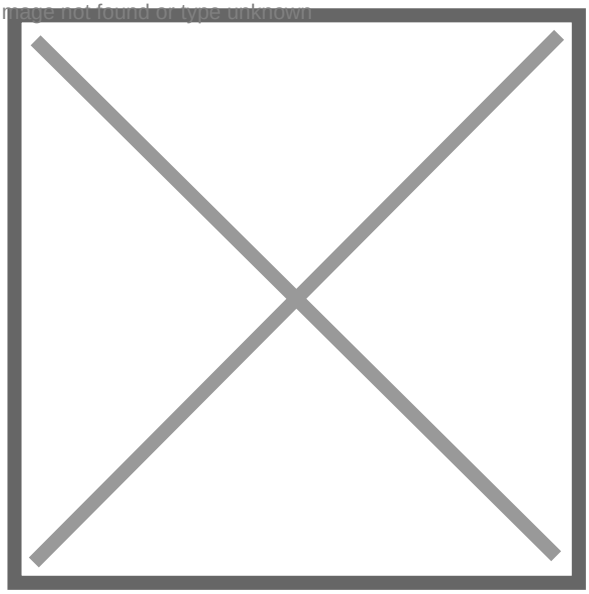

Abondan du domicile conjugal

Par **patrick**, le **03/03/2010** à **00:04**

Bonjour,
ma femme est parti du domicile depuis juillet dernier elle à même un louée un appartement hors du département ceci depuis deux ans. peut-t-on considérer cet abondan comme une faute à son encontre. Il y a t-il besoin d'un avocat en cas de divorce?

Par **Patricia**, le **03/03/2010** à **01:19**

Bonsoir,

Oui, un avocat est obligatoire pour entamer une procédure de divorce et l'abandon de domicile conjugal est une faute.
Seul un JAF (Juge des Affaires Familiales) peut l'autoriser.

Allez dès que possible à la gendarmerie (ou commissariat) le plus proche de votre domicile pour déposer "main courante". Abandon de domicile conjugal.

Si on vous demande sa nouvelle adresse et que vous la connaissez, donnez la.
Expliquez leur les faits dans le moindre détail.

Par **pat**, le **03/03/2010** à **14:55**

bonjour: je vous remerçie pour votre réponse il est dommage d'en passer par là mais c'est la

vie qui est ainsi. cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés